

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF107

présenté par  
M. Colas, rapporteur

-----  
**ARTICLE 27**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« publication »

le mot :

« promulgation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.